

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°89-2017-060

YONNE

PUBLIÉ LE 4 MAI 2017

Sommaire

Direction départementale des territoires de l'Yonne 89-2017-04-25-002 - Arrêté Préfectoral n°DDT/GDC/2017/0009 du 25 avril 2017 modifiant l'arrêté préfectoral DDT/GDC/2017/003 du 16 février 2017 réglementant temporairement la circulation sur l'autoroute A6 entre le PR 155 + 000 et 172 + 100 sur le territoire des communes de Monéteau, Auxerre, Venoy, Quenne et Chitry-le-Fort (4 pages) Page 3 Préfecture de l'Yonne 89-2017-05-04-002 - Annexe 1 à l'arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017 (4 pages) Page 8 89-2017-05-04-003 - Annexe 2 à l'arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017 (2 pages) Page 13 89-2017-05-04-004 - Annexe 3 à l'arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017 (1 page) Page 16 89-2017-05-04-005 - Annexe 4 à l'arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017 (1 page) Page 18 89-2017-05-04-001 - Arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes de Page 20 la préfecture de l'Yonne (3 pages)

Direction départementale des territoires de l'Yonne

89-2017-04-25-002

Arrêté Préfectoral n°DDT/GDC/2017/0009 du 25 avril 2017 modifiant l'arrêté préfectoral DDT/GDC/2017/003 du 16 février 2017 réglementant temporairement la circulation sur l'autoroute A6 entre le PR 155 + 000 et 172 + 100 sur le territoire des communes de Monéteau, Auxerre, Venoy, Quenne et Chitry-le-Fort



PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'YONNE SERVICE HABITAT BATIMENT SÉCURITÉ UNITÉ : MISSION SÉCURITÉ DÉFENSE ET GESTION DE CRISES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDT/GDC/2017/0009 modifiant l'arrêté préfectoral n°DDT/GDC/2017/0003 du 16 février 2017 réglementant temporairement la circulation sur l'autoroute A6 entre les PR 155+000 et 172+100 sur le territoire des communes de Moneteau, Auxerre, Venoy, Quenne, Chitry le Fort

VU le code de la route;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre $1 - 8^{\text{ème}}$ partie, signalisation temporaire), approuvée par les arrêtés interministériels du 6 novembre 1992 et du 31 juillet 2002 ;

VU l'arrêté préfectoral permanent d'exploitation sous chantier courant, du 26 mars 1996, pour le département de l'Yonne et le dossier d'exploitation établis par APRR en application de la note technique (NOR DEVT1606917N) du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers et notamment son annexe 1;

VU l'arrêté préfectoral N°PREF/MAP/2016/68 du 30 décembre 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Didier ROUSSEL, directeur départemental des Territoires de l'Yonne ;

VU le dossier d'exploitation sous chantier présenté par APRR;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT/GDC/2017/0003 du 16/02/2017, publié au Recueil des actes administratifs le 17/02/2017;

Considérant qu'il y a lieu de modifier, à la demande de APRR, les articles 2.2, 4 et 5 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la protection du chantier et la sécurité des usagers dans le département de l'Yonne pendant les travaux d'élargissement de l'autoroute A6, entre les PR 155+000 et 172+100, dans le sens Lyon-Paris.

Sur proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Yonne,

Préfecture / Direction départementale des teritoires - Adresse de la structure - AUXERRE CEDEX - tél : 03 86 48 41 00 - www.yonne.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1:

Les dispositions de l'arrêté n° DDT/GDC/2017/0003 du 16 février 2017 sont modifiées conformément aux articles suivants.

La modification concerne:

- Les mesures d'exploitation décrites à l'article 2.2 sens Lyon/Paris à compter du vendredi 05/05/2017 12h00,
- La fermeture de l'aire de Venoy Soleil Levant article 4,
- La fermeture du diffuseur d'Auxerre Sud article 5.

La numérotation de chaque article reprend la numérotation de l'arrêté préfectoral de base.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°DDT/GDC/2017/0003 restent inchangées.

Article 2:

Les principales mesures d'exploitation successives, au droit du chantier, de la semaine $n^{\circ}18$ à la semaine $n^{\circ}27/2017$, seront les suivantes :

Article 2.2 - Sens Lyon/Paris

Cet article modifie, à compter du vendredi 05/05/2017, les conditions de circulation décrites à l'article 2.2 de l'arrêté n°DDT/GDC/2017/0003.

Semaines 18 à 27/2017 : du vendredi 05/05/2017 – 12h00 au jeudi 06/07/2017 – 23h00

Nature des travaux : Création des bassins et impluviums

Exploitation:

<u>Le Week-End, du vendredi - 16h00 au lundi - 08h00</u>: Neutralisation de la Bande d'Arrêt d'Urgence entre le PR165+100 et 156+000 par séparateurs modulaires de voies type BT3/BT4. Des refuges seront créés au pas moyen de 1,2km.

<u>En semaine, du lundi – 08h00 au vendredi –16h00</u>: Neutralisation de la Bande d'Arrêt d'Urgence entre le PR165+100 et 156+000 et neutralisation de la Voie de Droite par dispositifs K5a/K5c, entre le PR 165+800 et le PR 155+500.

Pendant certaines phases de chantier (coulage de dispositif GBA + caniveaux à fentes), les neutralisations de Voie de droite seront réalisées par séparateurs modulaires de voie type BT3/BT4.

Article 4:

Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté n°DDT/GDC/2017/0003 sont abrogées.

Article 5:

Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté n°DDT/GDC/2017/0003 sont abrogées.

Article 16:

Le présent arrêté sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 25 avril 2017 Le Préfet de l'Yonne Pour le Préfet, par délégation, Le directeur départemental des territoires,

Didier ROUSSEL

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne, le Directeur départemental des territoires de l'Yonne, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Yonne, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Yonne et le Directeur Régional d'APRR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne et dont une copie sera adressée pour information au Président du conseil départemental de l'Yonne, à la Directrice interdépartementale des routes centre est, au Directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Yonne, au Directeur du centre régional d'information et de la coordination routière de l'Est, au Chef du SAMU de l'Yonne et aux maires des communes de Moneteau, Auxerre, Venoy, Quenne et Chitry le Fort.

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision et/ou un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut ellemême être déférée au tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant son intervention. Il en est de même en cas de décision explicite à compter de sa notification
- soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

89-2017-05-04-002

Annexe 1 à l'arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017

Annexe 1 à l'arrêté PREF/MAP/2017/016 du

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
17	FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet	Mme Dominique COURTOISON, directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
112	Impulsion et coordination de la politique du territoire	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet	Mme Dominique COURTOISON, directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
119	Concours financiers aux communes et groupement de communes	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet	Mme Dominique COURTOISON, directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
122	Concours financiers spécifiques et administratifs (122-C001 – 122-C002)	Mme Françoise FUGIER, secrétaire ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet	Mme Dominique COURTOISON, directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
122	FIPD (122-C004)	Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Monique SCHOEPFLIN, adjointe au chef du service du cabinet, chef du pôle sécurité publique, radicalisation et prévention de la délinquance.
128	Coordination des moyens de secours	Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Magali CHAPEY, chef du service interministériel de défense et de protection civile ou en cas d'empêchement par Mme Adeline MIROL, adjointe au chef du service interministériel de défense et de protection civile.
129	Coordination du travail gouvernemental (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies – MILDECA)	Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Monique SCHOEPFLIN, adjointe au chef du service du cabinet, chef du pôle sécurité publique, radicalisation et prévention de la délinquance.
129	CAAC-DDPR pour la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme	Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Monique SCHOEPFLIN, adjointe au chef du service du cabinet, chef du pôle sécurité publique, radicalisation et prévention de la délinquance.
161	Intervention des secours opérationnels	Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Magali CHAPEY, chef du service interministériel de défense et de protection civile ou en cas d'empêchement par Mme Adeline MIROL, adjointe au chef du service interministériel de défense et de protection civile.
177	Prévention exclusion et insertion des personnes vulnérables – action 15 (Rapatriés d'Origine Nord Africaine – RONA)	Mme Sabine ROUSSELY, sous- préfète de Sens ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE- MAHOT, secrétaire générale	Mme Sabine ROUSSELY, Sous-préfète de Sens ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale
207	Démarches interministérielles et communication (020702)	Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale	Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Évelyne DE RIDDER, adjointe au chef du service du cabinet.
207	Éducation routière (020703)	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet < 1 000 € M. Fabrice GERARD, directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, Mme Karima SALEM, adjointe au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route	M. Fabrice GERARD, directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, Mme Karima SALEM, adjointe au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
	Action sociale	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet < 1 000 € Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale
216	Contentieux	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet < 1 000 € Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.	Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.
232	Vie politique, culturelle et associative, élections	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet < 1 000 € M. Fabrice GERARD, directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, Mme Karima SALEM, adjointe au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route	M. Fabrice GERARD, Directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, Mme Karima SALEM, adjointe au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
307	Budget et fonctionnement Administration territoriale	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet < 1 000 € - Pour le centre de coûts SP01 : M. Abdelmajid TKOUB, sous-préfet d'Avallon ou en cas d'empêchement M. Benoît BYRSKI, secrétaire général Pour le centre de coûts SP02 : Mme Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens, ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale Pour le centre de coûts Cabinet : Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Évelyne DE RIDDER son adjointe Pour le centre de coûts ML02 : Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET son adjointe Pour le centre de coûts ML03 : M. Albert BAILLEUL, chef du SIDSIC ou en cas d'empêchement Mme Dominique PELISSON son adjointe Pour les centres de coûts ML01, ML02, ML03, SP01, SP02, Secrétaire général, Préfet, Cabinet : Mme Virginie LACOUR, chef du service budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.	- Pour le centre de coûts Secrétaire général : Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale - Pour le centre de coûts SP01 : M. Abdelmajid TKOUB, sous-préfet d'Avallon ou en cas d'empêchement M. Benoît BYRSKI, secrétaire général Pour le centre de coûts SP02 : Mme Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens, ou en cas d'empêchement Mme Mylène BARRE-MAHOT, secrétaire générale Pour le centre de coûts Cabinet : Mme Christa CABART, chef du service du cabinet ou en cas d'empêchement Mme Évelyne DE RIDDER, son adjointe Pour le centre de coûts ML02 : Mme Marie-Claude DANSIN, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET son adjointe Pour le centre de coûts ML03 : M. Albert BAILLEUL, chef du SIDSIC ou en cas d'empêchement Mme Dominique PELISSON son adjointe Pour les centres de coûts ML01, ML02, ML03, SP01, SP02, Secrétaire général, Préfet, Cabinet : Mme Virginie LACOUR, chef du service budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.
309	Entretien des bâtiments de l'État	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet < 1 000 €: Mme Virginie LACOUR, chef du service budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.	Mme Virginie LACOUR, chef du service budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet < 1 000 €: Mme Virginie LACOUR, chef du service budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.	Mme Virginie LACOUR, chef du service budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
723	CAS Contribution dépenses immobilières de l'État	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet < 1 000 € Mme Virginie LACOUR, chef du service budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.	Mme Virginie LACOUR, chef du service budget, de l'immobilier et la logistique ou en cas d'empêchement Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière (arrêté fixant le montant d'attribution à verser au département au titre des produits des amendes de police des radars automatiques)	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice	Mme Dominique COURTOISON, directrice des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
833	Avances sur recettes fiscales versées aux collectivités locales	Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet	Sans objet (flux 4)

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2017/016 du

0 4 MAI 2017

Fait à Auxerre, le

0 4 MAI 2017

Le préfet

Jean-Christophe MORAUD

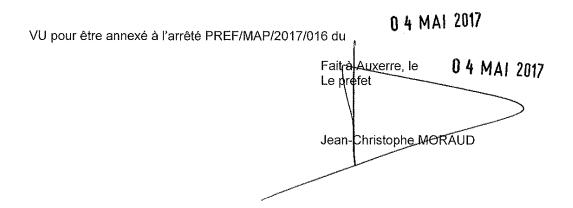
89-2017-05-04-003

Annexe 2 à l'arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017

Annexe 2 à l'arrêté PREF/MAP/2017/016 du Gestionnaires habilités Némo

Nom/prénom	Service prescripteur	Actes de gestion
LACOUR Virginie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatation du service fait, Approvisionneur, Administrateur
Aurélie DESVIGNES	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatation du service fait, Approvisionneur, Administrateur
WOLSKI Sandrine	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatation du service fait, Approvisionneur, Administrateur
VENANT David	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin, Constatation du service fait, Approvisionneur
BRILLANT Stéphanie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionneur Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait, Administrateur
CHARRIER Sylvie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionneur Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BAILLEUL Albert	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
GALICIER Pascal	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
WARBURTON Karin	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
NOEL Catherine	Service interdépartemental des systèmes d'information et de communication	Saísie des expressions de besoin Constatation du service fait
BROCHARD Sophie	Service de la citoyenneté et des usagers de la route	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
SALEM Karima	Service de la citoyenneté et des usagers de la route	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
LAGARDE Séverine	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
DELAIRE Betty	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
FOUCHE Marie-Christine	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BENOIST Céline	Cabinet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
MOMBLE Michelle	Préfet	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
ROULET Catherine	Service des ressources humaines et de l'action sociale	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
DANSIN Marie-Claude	Service des ressources humaines et de l'action sociale	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
FUSTER Annick	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
DECLOITRE Corinne	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
DUPART Patrice	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
LAUNAY Caroline	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
VIDOVA Dany	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
MOREAU Marie Claude	Service des relations avec les collectivités locales	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
IMBERT Sabine	Pôle sécurité publique, radicalisation, prévention de la délinquance	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
THIERRY Benjamin	Pôle sécurité publique, radicalisation, prévention de la délinquance	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BYRSKI Benoît	Sous-préfecture d'Avallon	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait

BUVAT Dalila	Sous préfecture d'Availon	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait
BAZUS Sylvie	Sous préfecture de Sens	Saisie des expressions de besoin Constatation du service fait



89-2017-05-04-004

Annexe 3 à l'arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017

0 4 MAI 2017

Annexe 3 - Liste des porteurs de carte achat au

Civilité	NOM - PRENOM	FONCTION	SERVICE	ADRESSE LIGNE 1	CODE	VILLE	TELEPHONE	FAX	E-MAIL
ž	MORAUD Jean-Christophe	PREFET	PREFET	Place de la Préfecture - Palais Synodal	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.79.41 (secrétariat)	03.86.52.54.56	jean-christophe.moraud@yonne.gouv.fr
Mme	FUGIER Françoise	Secrétaire générale	Secrétariat génèral	10, rue Philibert ROUX	000 68	AUXERRE	03.86.72.79.51 (secrétariat)	03 86 52 54 56	francoise fugier@yonne.gouv.fr
Mme	FRESNAY Emmanuelle	Directrice de cabinet	Cabinet	1, rue de la Marine	89 000	AUXERRE	03.86.72.79.61 (secrétariat)	03.86.52.54.56	emmanuelle.fresnay@yonne.gouv.fr
ž	M. Abdelmajid TKOUB	sous-préfet d'Availon	SP AVALLON						Abdelmajid tkoub@yonne.gouv.fr
Mme	ROUSSELY Sabine	Sous-prélète de Sens	SP SENS	2, rue du Général Leclerc	89 100	SENS Cedex	03.86.83.95.21 (secrétariat)	03.86.64.78.26	sabine, roussely@yonne, gouv.fr
ž	BYRSKI Benoît	Secrétaire général de la sous-préfecture d'Avallon	SP AVALLON	24, rue de Lyon - B.P.147	89 206	AVALLON Cedex	03.86.34.92.02	03.86.34.92.12	benoit.byrski@yonne.gouv.fr
ĕ	MICHEL Jean-Pierre	Chauffeur et agent d'entretien - SP AVALLON	SP AVALLON	24, rue de Lyon - B.P.147	89 206	AVALLON Cedex	03 86 34 92 21	03 86 34 92 12	jean-plerre,michel@yonne.gouv.fr
Mme	GENIN Rosa	Personnel de résidence SP AVALLON	SP AVALLON	24, rue de Lyon - B.P.147	89 206	AVALLON Cedex	03 86 34 92 00	03 86 34 92 12	rosa.genin@yonne.gouv.fr
ž	COLLIQUET Serge	Chauffeur et agent d'entretien SP Sens	SP SENS	2, rue du Gênéral Leclerc	89100	SENS Cedex	03.86.83.95.21 (secrétariat)	03.86.64.78.26	serge.colliquet@yonne.gouv.fr
Mme	CABART Christa	Chef du service du cabinet	Cabinet	Place de la Préfecture - Palais Synodal	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.79.70	03.86.52.54.56	christa_cabart@yonne_gouv_fr
ž	BUVAT Laurent	Chargé de la maintenance	Service du Budget, de l'immobilier et de la logistique	Place de la Préfecture	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.78.69	03.86.72.78.73	laurent.buvat@yonne.gouv.fr
ž	GRONFOT Gabriel	Outsinier	Résidence Préfet	Place de la Préfecture - Palais Synodal	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.79.41 (secrétariat)	03.86.52.54.56	gabriel_gronfot@yonne.gouv.fr
Mme	CHESNAY Lucinda	Personnel de résidence SG	Résidence Secrétaire Général	10,rue Philibert Roux	89 000	AUXERRE	03.86.72.79.55	03.86.52.97.36 (secrétariat)	lucinda.chesnay@yonne.gouv.fr
ž	BAILLEUL Albert	chef du SIDSIC	SIDSIC	Place de la Préfecture	89 016	AUXERRE Cedex	03.86.72.79.80	03.86.72.79.87	albert.bailleul@yonne.gouv.fr

Vu pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2017/016 du 0 4 MAI 2017 Fait à Auxerre, le

Jean-Christophe MORAUD

89-2017-05-04-005

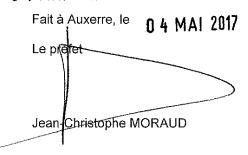
Annexe 4 à l'arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017

Annexe 4 à l'arrêté PREF/MAP/2017/016 du

Gestionnaires habilités au module communication de Chorus Formulaires

Nom/prénom	Service prescripteur	Actes de gestion
LACOUR Virginie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	 transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion; constatation du service fait; signature des ordres à payer et tous autres actes de gestion.
DESVIGNES Aurélie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	 transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion; constatation du service fait; signature des ordres à payer et tous autres actes de gestion.
VENANT David	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	 transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion; constatation du service fait; signature des ordres à payer et tous autres actes de gestion.
BRILLANT Stéphanie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	 transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion; Constatation du service fait.
CHARRIER Sylvie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	 Transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion Constatation du service fait
WOLSKI Sandrine	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	 Transmission d'informations, de pièces justificatives, d'ordres à payer et d'instructions relatives au circuit de validation des engagements juridiques, des demandes de paiements et des travaux de fin de gestion Constatation du service fait

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2017/016 du **0 4 MAI 2017**



89-2017-05-04-001

Arrêté PREF MAP 2017 016 du 4 mai 2017 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture de l'Yonne



PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

ARRETE N° PREF/MAP/2017/016 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture de l'Yonne

Le préfet de l'Yonne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité;

VU le plan comptable de l'État (PCE) associé aux titres III et V des budgets opérationnels de programme ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 12 novembre 2014 nommant M. Jean-Christophe MORAUD, préfet de l'Yonne;

VU le décret du président de la République du 1^{er} juillet 2015 nommant Mme Emmanuelle FRESNAY, Directrice de cabinet du préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 25 avril 2016, nommant Mme Françoise FUGIER, Sous-préfète, Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 24 juin 2016 nommant Mme Sabine ROUSSELY, Sous-préfète de Sens ;

VU le décret du Président de la République du 6 décembre 2016, nommant M. Abdelmajid TKOUB, Sous-préfet d'Avallon;

Préfecture de l'Yonne - Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 AUXERRE CEDEX - tél. 03 86 72 79 89 - www.yonne.gouv.fr

VU la circulaire n° 11-323 du 8 avril 2011 du ministère de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration concernant la mise en œuvre du processus d'exécution de la dépense en mode CHORUS;

VU l'arrêté PREF/DMM/2015/0006 du 17 septembre 2015 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Yonne ;

VU l'arrêté n° PREF/MAP/2016/026 du 10 mai 2016 donnant délégation de signature à Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale ;

VU l'arrêté n°PREF/MAP/2015/042 du 28 octobre 2015 donnant délégation de signature à Mme Emmanuelle FRESNAY, directrice de cabinet ;

Vu l'arrêté n° PREF/MAP/2016/065 du 19 décembre 2016 donnant délégation de signature à Mme Sabine ROUSSELY, sous-préfète de Sens ;

VU l'arrêté n° PREF/MAP/2016/064 du 19 décembre 2016 donnant délégation de signature à M. Abdelmajid TKOUB, sous-préfet d'Avallon ;

VU l'arrêté PREF/MAP/2016/066 du 19 décembre 2016 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture de l'Yonne;

VU le protocole portant contrat de service entre la préfecture de l'Yonne, le centre de services partagés régional Chorus et le service facturier ;

VU le contrat de services entre les services prescripteurs de la préfecture de l'Yonne (le service des affaires financières et le service budget, de l'immobilier et de la logistique) et le centre de services partagés régional de la préfecture de la Côte d'Or ;

CONSIDERANT la désignation de nouveaux porteurs de cartes achats ;

CONSIDERANT l'affectation de Mme Caroline LAUNAY au service des aides financières à compter du 2 mai 2017 ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: en dehors des décisions mentionnées par les arrêtés de délégation susvisés, délégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation du service fait aux fonctionnaires mentionnés en annexe 1 du présent arrêté. Pour les programmes 207 (commission médicale), 216 (contentieux) et 307, la constatation du service fait est déléguée aux directeurs ou en cas d'empêchement aux chefs de services.

2

<u>Article 2</u>: pour ses commandes, chaque service prescripteur est chargé de la saisie dans l'application ministérielle Némo des expressions de besoins et de la constatation du service fait. Les gestionnaires habilités en charge de cette saisie figurent en annexe 2 du présent arrêté.

<u>Article 3</u>: les agents, dont les noms sont listés à l'annexe 3 du présent arrêté, sont chargés des fonctions de « porteur de carte achat » dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif de paiement sur le programme 307.

A ce titre, ils ont une délégation en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation du service fait.

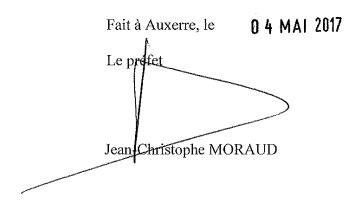
<u>Article 4</u>: les agents listés à l'annexe 4 sont habilités, en qualité de référent départemental Chorus, au module communication de CHORUS Formulaires pour le traitement des actes de gestion référencés.

Délégation de signature est donnée à Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique, pour les actes relatifs aux fonctions de référent départemental Chorus. En cas d'empêchement de Mme Virginie LACOUR, la délégation est exercée par Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.

<u>Article 5</u>: délégation de signature est donnée à Mme Virginie LACOUR, chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique, pour les actes relatifs aux fonctions de responsable d'inventaire et de rattachement.

En cas d'empêchement de Mme Virginie LACOUR, la délégation est exercée par Mme Aurélie DESVIGNES, adjointe au chef du service du budget, de l'immobilier et de la logistique.

Article 6: l'arrêté PREF/MAP/2016/066 du 19 décembre 2016 est abrogé.



La Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, les responsables des services prescripteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne et dont copie sera adressée à Mme la Directrice régionale des finances publiques

<u>Délais et voies de recours</u> – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

3